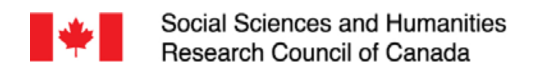
Politique et directives relatives à l'utilisation des *Creative Commons*
dans le cadre de la création de contenus TECHNÈS aux fins des activités de recherche.

Approuvée par : Le Comité scientifique de TECHNÈS.

Entrée en vigueur le : 20 juin 2018

Responsable : André Gaudreault





Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada



L'Encyclopédie numérique raisonnée des techniques du cinéma est le principal projet fédérateur des chercheurs et des professionnels du cinéma qui sont impliqués dans le partenariat international de recherche TECHNÈS. Constituée à partir d'une base de données, c'est une interface publique qui est pensée dans le contexte de la convergence des médias. La forme prise par celle-ci repose sur l'expertise croisée de chercheurs en édition numérique, muséologie numérique et webdocumentaire. Ce choix du plurimédia conduit à ce que l'*Encyclopédie* intègre non seulement des textes, mais aussi une grande variété de supports médiatiques : entretiens filmés par nos équipes, extraits de films et d'émissions télévisées réalisés par d'autres, numérisations 3D d'appareils cinématographiques conservés par des cinémathèques, photographies de plateau, reproduction d'articles de chercheurs et de documents administratifs de compagnies de production, etc.

TECHNÈS défend ainsi l'idée d'une transmission des connaissances par un partage de ces ressources pour la recherche et l'éducation via une plateforme numérique, en libre accès, afin de promouvoir une universalité du savoir.

Le présent document procède du constat qu'en parallèle de l'évolution des modes de médiation des connaissances à l'ère du numérique, l'environnement juridique de la protection du droit d'auteur a été marqué par des changements importants depuis l'année 2012. Dès lors, des outils juridiques ont été mis en place permettant de simplifier l'application des logiques du droit d'auteur au regard de cet environnement actuel, ouvert sur le numérique.

Les licences *Creative Commons* constituent l'un de ces outils. Cette organisation multinationale à but non lucratif constituée en 2001 a pour objet de sensibiliser le public à l'évolution du droit d'auteur tout en accompagnant les pratiques de création à l'ère du numérique. Nées de la volonté de créer un dispositif juridique et technique simple et standardisé, les licences *Creative Commons* permettent aux auteurs d'accorder certains droits au public afin qu'ils soient librement exercés sans aucune forme d'autorisation préalable. Alors que le régime du droit d'auteur classique accorde aux auteurs une exclusivité sur la totalité de leurs droits (tous droits réservés), ces licences encouragent les auteurs à n'en conserver qu'une partie (certains droits réservés).

Le document *Politique et directives relatives à l'utilisation des Creative Commons dans le cadre de la création de contenus TECHNÈS aux fins des activités de recherche* vise à clarifier les engagements de TECHNÈS quant à l'application des licences *Creative Commons*.

TABLES DES MATIÈRES

Préambule	4
LE CAS DES CONTENUS PRODUIT PAR TECHNÈS	5
LICENCES *CREATIVE COMMONS* CHOISIES PAR TECHNÈS	6
MISE EN APPLICATION DES LICENCES *CREATIVE COMMONS*	7
CONCLUSION	8

Préambule

Le partenariat international de recherche sur les techniques et technologies du cinéma, codirigé par André Gaudreault (directeur de TECHNÈS), Gilles Moüellic (directeur de la section française) et Laurent Le Forestier (directeur de la section suisse), est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2015-2022). Il part du constat que l'entrée du cinéma dans le troisième millénaire a eu lieu sous le signe du bouleversement technologique.

La réintégration de la dimension technique dans la réflexion scientifique sur le cinéma est ainsi devenue essentielle pour l'avancement de la recherche. En repensant ensemble technique, histoire et esthétique, les partenaires et membres du partenariat TECHNÈS désirent comprendre les mutations technologiques et leurs interactions manifestes avec les théories, les esthétiques et les pratiques du cinéma, non seulement au Canada, en France et en Suisse, mais également ailleurs dans le monde.

L'ENCYCLOPÉDIE NUMÉRIQUE

Pour ce faire, les membres du partenariat ont constitué un projet fédérateur, une *Encyclopédie raisonnée des techniques du cinéma*, accessible en ligne et évolutive. Elle permettra, par le biais de textes rédigés par les chercheurs et collaborateurs du partenariat, de constituer une source de savoir nécessaire et tout à fait nouvelle et valorisera du même coup les résultats des travaux de recherche des membres du partenariat. Elle rendra en outre disponibles des documents encore inédits (archives, brevets, documents audiovisuels, numérisations 3D et démonstrations d'appareils, etc.), qui feront en grande partie l'objet des recherches pendant les sept années du projet. S'ajouteront à cela les entretiens qui seront réalisés avec des artisans et praticiens des techniques cinématographiques. La réalisation et le dépouillement des entretiens filmés viendront alimenter les réflexions théoriques menées par les chercheurs associés au projet. L'Encyclopédie, unique et ambitieuse, fera ainsi œuvre de conservation de la mémoire, en plus d'être un formidable outil de documentation et de réflexion pour les divers intervenants de la sphère du cinéma ainsi que pour le grand public.

LES PARCOURS TECHNÈS

L'Encyclopédie raisonnée des techniques du cinéma est structurée en parcours. Ceux-ci sont organisés autour d'une problématique innovante qui oriente ses différentes parties. Chacun des parcours répond aux attentes du programme de recherche TECHNÈS avec notamment la nécessité d'articuler de façon nouvelle les discours, les technologies, les techniques, les gestes et les formes sans omettre d'envisager les contextes d'émergence ou d'existence de tel ou tel objet ou de telle ou telle pratique, susceptibles d'être mis en relation avec telle ou telle forme. Ces divers éléments doivent être mis en relation selon une circulation clairement identifiée qui, sans imposer aux lecteurs/utilisateurs un seul trajet parmi d'autres possibles, permet de comprendre les choix scientifiques du ou des responsable(s) de parcours et de leurs équipes.

LE CAS DES CONTENUS PRODUIT PAR TECHNÈS

La *Politique et directives relatives à l'utilisation des Creative Commons dans le cadre de la création de contenus TECHNÈS aux fins des activités de recherche* s'articule avec une politique relative à l'usage équitable des œuvres d'autrui[1].

Ce sont ces deux politiques qui régissent les modalités de partage des supports médiatiques sur l'*Encyclopédie raisonnée des techniques du cinéma*.

Les modalités présentées par la présente *Politique sont* énoncées dans le tableau ci-dessous. Elle repose sur l'usage de licences ouvertes : *Creative Commons*. Celles-ci visent à favoriser la circulation et l'appropriation des contenus produits dans le cadre de par TECHNÈS par des tiers (autres projets de recherche, par exemple).

Contenus produits par TECHNÈS	Outils du droit d'auteur	Formulaires
Contenus textuels : Fiche documentaire Contenu textuel Note de synthèse Infolettre	Licence *Creative Commons:* CC-BY-SA[2]	x
Contenus audiovisuels : Entretien Conversation appareillée Démonstration	Licence *Creative Commons:* CC-BY-NC-SA[3] Publié sur la plateforme *Internet Archives*.	Formulaire de consentement des participant. e. s à la captation, la fixation et la communication d'images personnelles et de la voix.
Numérisation de documents et de textes scientifiques (articles, chapitre, manuel, etc.)	Demande de libération de droit d'auteur et dépôt institutionnel	Formulaire de demande de libération de droit d'auteur
Numérisation 3D	Licence *Creative Commons:* CC-BY-SA[4]	x

x : Le consentement de l'auteur n'est pas nécessaire.
Ce tableau détaille, le cas échéant, les formulaires à remplir par le chercheur.e pour assurer un bon fonctionnement du projet.

---

[1] Nous faisons référence à la *Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités de recherche.*
[2] Note sur les *Creative Commons*, p.6
[3] Note sur les *Creative Commons*, p.6
[4] Note sur les *Creative Commons*, p.5

LICENCES *CREATIVE COMMONS* CHOISIES PAR TECHNÈS

Le partenariat international de recherche sur les techniques et technologies du cinéma s'engage à promouvoir deux types de licences « ouvertes »[5] de *Creative Commons*. Il est à noter que dans le cas de TECHNÈS, certains contenus présentés à la page 4 sont soumis au droit d'auteur et au droit des bases de données.

Les modalités de ces licences sont les suivantes :

1- **La licence CC-BY-SA[6]** : Dans ce cas, le titulaire des droits autorise de copier, distribuer et communiquer le matériel par tous les moyens et sous tous les formats. Il permet également de remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale. Toutefois, au niveau de l'attribution des conditions s'appliquent, à savoir :

- L'œuvre doit être créditée (référer le nom du créateur par exemple).
- L'œuvre doit être intégrée par un lien vers la licence.
- Toutes modifications effectuées sur l'œuvre doivent être indiquées.

Aussi, le partage doit se faire dans les mêmes conditions dans le cas où, l'utilisateur remix, transforme, crée à partir du matériel composant l'œuvre originale, celle modifiée doit être partagée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

À noter que les licences *Creative Commons* possèdent plusieurs versions qui permettent d'actualiser certaines modalités d'application. Cette licence présentée ci-dessus dans sa dernière version, numéro 4, permet de couvrir tant le droit d'auteur que le droit des bases de données[7], ce que ne permettait pas la version 3. Dans le cadre de TECHNÈS, l'Encyclopédie numérique est une base de données regroupant différents contenus qui peuvent être soumis au droit d'auteur. Elle est donc soumise à ces deux types de droit. En outre, cette licence s'inscrit dans une perspective d'ouverture des données (*open data*).

2- La licence CC-BY-NC-SA : Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale pour un usage non commercial de l'œuvre, tout ou une partie, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Celle-ci doit être également créditée. Les modifications effectuées sur l'œuvre originale doivent être indiquées.

---

[5] Il ne faut pas confondre les licences « ouvertes » avec les licences « libres » qui n'imposent aucune restriction. Ce n'est pas le cas des *Creative Commons*.

[6] Wikimedia Commons utilise plusieurs licences libres des *Creative Commons* telles que la licence CC-BY-SA.

[7] http://publications.gc.ca/site/fra/407102/publication.html

MISE EN APPLICATION DES LICENCES *CREATIVE COMMONS*

Concrètement, TECHNÈS ajoutera sur les contenus qu'il produira les logos correspondants aux licences *Creative Commons*. Ceux-ci apparaitront sur un fond noir à droite de chaque contenu numérique et seront normalisés.

Les chercheurs pourront pour :

- **la licence CC-BY-SA** utilisée le logo suivant :



- **la licence CC-BY-NC-SA** utilisée le logo suivant :



Aussi, il faudra rester attentif à l'obsolescence possible des versions des licences *Creative Commons*. De ce fait, TECHNÈS s'engage à communiquer aux chercheurs les informations à ce sujet et le cas échéant faire les modifications nécessaires.

De plus, le logo du CRSH ainsi que celui de TECHNÈS seront également ajoutés à tous les contenus ainsi que les titulaires du droit d'auteur si cela est nécessaire.

L'exemple suivant représente les crédits qui figureront à la dernière séquence du générique d'un contenu audio visuel. Cette structure sera uniforme à tous les contenus audiovisuels.



En ce qui concerne l'infolettre de TECHNÈS, la mention pour la licence utilisée pour les *Creative Commons* apparaitra à la fin de celle-ci. Vous trouverez les deux dernières pages de l'infolettre TECHNÈS avec la liste des partenaires et les références de la licence *Creative Commons* utilisée.



Pour communiquer avec nous
info@technes.org

Vous souhaitez modifier la réception de ces courriels ? vous retirer de cette liste d'envoi

CONCLUSION

La *Politique et directives relatives à l'utilisation des Creative Commons dans le cadre de la création de contenus TECHNÈS aux fins des activités de recherche* entrera en vigueur le 20 juin 2018 après validation du Comité scientifique de TECHNÈS.

La présente Politique est sous l'autorité d'André Gaudreault, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études cinématographiques et médiatiques et directeur du partenariat international de recherche TECHNÈS.

Signature du responsable :